

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 25 janvier 2018

DCM N° 18-01-25-11

**Objet : Subventions aux associations socioéducatives conventionnées et subventions pour les transports des mercredis.**

**Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY**

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **1 587 280 €** au bénéfice des associations socio-éducatives recensées ci-après.

**1. Subventions pour fonctionnement**

Les associations messines ici concernées, développent leurs projets socioéducatifs pour la plupart dans des équipements municipaux mis à leur disposition dans l'ensemble des quartiers de la Ville. Malgré le contexte actuel difficile qui touche le milieu associatif sur l'ensemble du territoire national, les associations partenaires de la Ville ont su maintenir leur dynamisme. C'est pourquoi la continuité du soutien de la municipalité est d'une importance capitale.

Les structures associatives montrent une réelle volonté de se renouveler et de s'adapter à l'évolution de la société. Afin d'éviter le cloisonnement des publics, elles mettent en œuvre de plus en plus d'actions mélangeant les âges et les cultures. Ainsi, les Eclaireuses et Eclaireurs de France ont pour projet phare de mettre en œuvre plusieurs activités avec les adhérents du club des Joyeux aînés de Vallières. De plus, un groupe vient d'être créé pour cette rentrée 2017-2018 sur le quartier de Metz Borny. L'association Famille de France 57 quant à elle, met en place un Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP) sur le quartier de Metz Devant-lès-Ponts où elle vient de déménager.

Pour s'adapter aux nouveaux centres d'intérêt de leur public, les loisirs et événements proposés se renouvellent tout en maintenant le rôle pédagogique des associations dans la manière d'aborder ces activités : web série – documentaire, jeux vidéos, vide grenier du geek, tournoi Subbuteo, tournoi Star Wars X-Wing, bande dessinée mangas, Mōlkky, pilates, Qi Gong...

Mais les structures restent également force de proposition pour faire bouger les lignes et favoriser l'émergence de prises de conscience et de nouveaux comportements. Ainsi la MJC

Borny travaille avec un groupe d'adolescents sur la thématique « Être sans avoir » avec la préparation participative d'un séjour "Zéro Consommation Marchande" où les jeunes se rendront de commune en commune et proposeront des services à la collectivité (repeindre une salle communale, nettoyer un cimetière, réaliser un massif de plantes...) en échange de repas ou d'hébergement.

Enfin, les associations sont attentives à l'environnement urbanistique en perpétuelle évolution. C'est le cas de la MJC des Quatre Bornes qui prévoit un accueil des nouveaux habitants du quartier du Sansonnet, ou la MCL St Marcel qui œuvre à adapter son offre de proximité en fonction du programme de logements du quartier de la Manufacture qui prévoit à terme l'arrivée de 400 familles.

Parmi les 28 associations conventionnées, 23 animent des équipements de quartier ou des bâtiments à vocation plus générale tels l'Auberge de Jeunesse et la Maison des Associations. En 2018, une importante rénovation des locaux du centre social Le Quai sera envisagée afin d'améliorer les conditions de fonctionnement de l'association. La toiture du Centre Social Lacour sera refaite et l'accès total des bâtiments aux personnes à mobilité réduite sera réalisé au Centre Saint Denis de la Réunion, à l'Espace de la Grange et au Centre Socioculturel de la Corchade.

Enfin, l'Agora, nouvel équipement de Metz Nord, ouvrira ses portes en 2018. Les activités socioculturelles y seront assurées par l'association CACS Georges Lacour du Chemin de la Moselle qui aura fusionné avec l'association AMIS de la Patrotte. C'est pourquoi l'actuelle convention de l'AMIS est prolongée d'un an et sera caduque après la fusion. La prolongation de l'actuelle convention du centre Lacour a déjà été validée par une décision du Conseil Municipal de décembre.

Compte-tenu de l'importance de l'action menée sur le territoire messin par ces associations, il est proposé de les soutenir en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de **1 554 280 €**. Il convient de préciser que l'aide apportée pour le financement des charges liées aux bâtiments, qui était précédemment incluse dans la subvention de fonctionnement, fera l'objet d'une prochaine délibération.

## **2. Subventions pour le transport des enfants vers les accueils de loisirs du mercredi**

Depuis la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge des enfants entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuent le trajet à pied. La continuité de ce dispositif a été votée par le Conseil Municipal de septembre 2017 pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2017. Il est proposé de le reconduire pour la période du 1er janvier au 4 juillet 2018.

La dépense totale des subventions pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueils de loisirs du mercredi après-midi pour la période du 1er janvier au 6 juillet 2018 s'élève à **33 000 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations conventionnées ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **1 554 280 €** :

#### **Au titre de la mise en place d'un projet éducatif**

Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	<b>119 750 €</b>
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	<b>120 060 €</b>
Maison de la Culture et des Loisirs	<b>131 600 €</b>
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny	<b>123 930 €</b>
Le Quai – Centre Social et Culturel du Sablon (ex MAS)	<b>81 100 €</b>
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	<b>79 980 €</b>
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	<b>98 000 €</b>
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	<b>86 000 €</b>
Espace de la Grange – Centre social	<b>62 770 €</b>
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	<b>62 350 €</b>
Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Augustin Pioche)	<b>84 250 €</b>

#### **Au titre de la mise en place d'un projet d'animation**

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny	<b>123 000 €</b>
Centre Culturel de Metz Queuleu	<b>33 250 €</b>
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	<b>29 700 €</b>
CPN Les Coquelicots	<b>51 000 €</b>
Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information	<b>42 480 €</b>

Jeunesse	
Eclaireuses et Eclaireurs de France	31 200 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	18 000 €
Familles de France – Fédération de Moselle	12 170 €
Energies Urbaines	20 500 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire	9 700 €

**Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier**

Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	32 500 €
Interassociation de Gestion du Centre Familial Social et Culturel de Metz Magny	36 290 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	1 470 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	18 000 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	22 970 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	4 800 €
COJFA	17 460 €

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour le transport des mercredis aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **33 000 €** :

<b>Association</b>	<b>Montant versé</b>
M.J.C. Metz Borny	7 260 €
Association Messine Interfédérale et Solidaire (AMIS)	660 €
M.J.C. Quatre Bornes	660 €
Du Côté des Loisirs	1 320 €
Maison De la Culture et des Loisirs	1 320 €
Association Pour le Développement des Activités Culturelles et Sociales (Centre de Bellecroix)	1 320 €
Le Quai – Centre Social et Culturel Du Sablon (Ex Mas)	3 960 €
Espace De La Grange (Centres De La Grange Aux Bois)	1 980 €
Comite De Gestion du CSC Metz Centre (Arc En Ciel)	3 300 €
Fédération Famille de France Moselle	1 320 €
M.J.C. De Metz Sud	1 320 €
ASBH pour le centre social Charles Augustin Pioche	660 €
Magny'Anim (au Centre Social de Magny)	1 980 €
Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny	1 320 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	4 620 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, les conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **1 587 280 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 10

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**